

INFO FLASH SFMQ

ÉDITION - FÉVRIER 2020



Le mot du président

BONNE ANNÉE... 2020

Bon, je sais que nous sommes déjà rendus au mois de février, mais le temps passe trop rapidement. Comme dit l'expression, mieux vaut tard que jamais.



Réal Pleau

Pour cette nouvelle décennie qui débute, je vous souhaite de continuer sur de saines relations de travail que nous commençons à rétablir. Cette dernière décennie 2010, nous a apporté toutes sortes de conflits qu'il faut maintenant mettre derrière nous et regarder vers l'avenir. Cela ne veut pas dire de laisser tomber les dossiers en cours de procédure, mais de trouver une nouvelle façon de gérer les relations de travail et les discordes entre les parties.

Au nom de toute l'équipe du SFMQ, nous vous souhaitons une année 2020 en santé et avec des projets professionnels qui sauront nourrir votre potentiel et épanouir votre intellect.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2020!

ENTENTE DE PRINCIPLE EXPOCITÉ / PALAIS MONTCALM

Le SFMQ est fier d'annoncer que le 22 janvier 2020, le groupe du Secteur « C », qui représente les employés occasionnels d'ExpoCité et du Service de la culture, patrimoine et relations internationales et du Bureau des grands événements, a voté à la majorité pour le renouvellement de sa convention collective.



Comité de négociation ExpoCité / Palais Montcalm



Celle-ci s'échelonne sur 5 ans. Voici les principaux gains :

- Augmentation d'un jour pour les congés sociaux;
- Augmentation du nombre d'heures minimum par quart de travail (4 h minimum);
- Système d'affectation des horaires modernisé;
- Rattrapage salariale pour 3 titres d'emploi;
- Augmentation de salaire de 1,5 % + IPC QC maximum 2% par année.



Le comité de négociation composé de Hélène Rheault, directrice administrative du SFMQ, Georges-H. Lemieux, directeur syndical du Secteur ExpoCité / Palais Montcalm et de Gaétan Desnoyers, conseiller syndical à la FISA, est satisfait du déroulement des négociations et remercie ses membres.

Hélène Rheault
Directrice administrative



UN RETOUR AU TRAVAIL APRÈS UNE ABSENCE DE 11 ANS!

Le 14 janvier dernier, un moment exceptionnel a été vécu par un de vos collègues. Effectivement, monsieur Guy Martel, technicien en informatique au TI, a fait un retour au travail après une absence de 11 ans pour un cancer. En novembre 2008, il a reçu la claque au visage, comme trop de gens reçoivent, lorsqu'ils apprennent le diagnostic. Selon les médecins, le décompte de 18 mois venait de débuter. Notre ami fut donc déclaré invalide permanent.



Après plusieurs années de traitement, le cancer s'est stabilisé. Fin des traitements de chimio et diminution des médicaments. Depuis quelques mois, son médecin traitant lui faisait savoir que, peut-être, il pourrait reprendre le travail. À la fin de l'année 2019, Guy m'a contacté pour m'annoncer la bonne nouvelle: il avait l'accord de son médecin pour reprendre son poste. Pour la majorité d'entre nous, cette routine quotidienne d'aller travailler est banale, mais pour Guy c'est maintenant de reprendre sa vie, là où il l'a laissée en 2008. Imaginez, il doit se lever du lundi au vendredi pour travailler. Il côtoie ses collègues chaque jour et il contribue à servir le citoyen. Aujourd'hui, Guy a repris une vie active.

Le but de cet article est le message d'espoir que nous pouvons transmettre à des proches ou connaissances avec ce témoignage. Depuis que j'ai débuté le plan de retour au travail de Guy avec le bureau médical (que je remercie pour le traitement humain dans ce dossier), je ne manque pas une occasion de raconter cette exceptionnelle histoire d'une victoire sur cette maladie qui nous enlève trop d'êtres chers.

À son premier jour, le 14 janvier, le Syndicat a accueilli Guy avec son équipe de travail. Vous comprendrez que depuis 11 ans, il y a eu plusieurs réorganisations et des retraites d'anciens collègues. Par défaut, peu de visages maintenant en place étaient présents en novembre 2008. Mais pour cette journée exceptionnelle, nous avons réuni dans la cuisine du 1130, route de l'Église, nouveaux et anciens collègues. Même quelques retraités se sont joints à nous.

Guy, bon retour parmi nous! Ton sourire moqueur nous a manqué, mais nous sommes heureux de le retrouver aujourd'hui!

Réal Pleau
Président

CHUTES, GLISSADES ET TRÉBUCHEMENTS



Prends le temps de remplir ta
Déclaration et rapport d'enquête et
d'analyse d'évènement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

25 MARS 2020 À 19 H
COLLÈGE SAINT-CHARLES-GARNIER
SALLE JEAN-PAUL-TARDIF
950, AVENUE JOFFRE



L'enregistrement des conversations en milieu de travail



Peut-on enregistrer ses gestionnaires ou ses collègues de travail? Quelle est la légalité d'un tel enregistrement? Le Code criminel du Canada interdit d'enregistrer une conversation si je n'y participe pas. Il serait donc criminel et évidemment illégal de laisser un enregistreur dans une salle de réunion et d'enregistrer une conversation si je ne participe pas à celle-ci. De plus, il serait illégal d'enregistrer des conversations téléphoniques entre deux autres personnes avec un balayeur d'ondes.

Qu'en est-il, maintenant, pour des conversations auxquelles je participe?

On vient de le voir, il ne serait pas criminel de le faire. Toutefois, est-ce que ces conversations seraient admissibles en Cour? Le Code civil du Québec prévoit que ces enregistrements auxquels je participe sont permis en preuve sous certaines conditions.

Qu'en est-il, maintenant, de ces enregistrements en milieu de travail?

Il y a une différence entre l'admissibilité en preuve et son acceptation en milieu de travail. Les tribunaux ont maintenu des sanctions disciplinaires contre des employés qui enregistrent à leur insu leurs collègues ou leurs gestionnaires. En effet, cette pratique a été jugée comme un manque de loyauté ou de confiance envers l'employeur et ses collègues. Certes, on a permis à un employé d'enregistrer dans le cadre d'une plainte de harcèlement psychologique les conversations harcelantes qu'il a eues avec son gestionnaire mais il s'agit d'exception.

En résumé, vous devriez vous abstenir d'enregistrer des conversations téléphoniques ou autres ou à tout le moins, les informer de vos intentions avant l'enregistrement. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre Syndicat.

Gaétan Desnoyers
Conseiller syndical, FISA



Le Défi Entreprises est un programme d'activité physique simple et efficace qui favorise la mise en place de saines habitudes de vie en milieu de travail. Depuis 10 ans, plus de 2000 entreprises et 100 000 travailleurs se sont mobilisés pour améliorer leur santé physique et mentale. La Ville participe au Défi Entreprises depuis 2015.

DES ACTIVITÉS POUR TOUS LES GOÛTS!



- Défi Cardio-Fit
- 5 km ou 10 km sur route : marche, course ou alternance
- Défi Zumba
- Yoga

Par exemple, après votre 5 km de marche, vous pourriez réaliser le Défi Cardio-Fit et/ou le Défi Zumba ou Yoga.

AVANTAGES DE S'INSCRIRE



- Sept niveaux de plan d'entraînement
- Vidéos de renforcement musculaire
- Séances de Zumba en ligne
- Une invitation à accumuler nos minutes d'activités physique
- Sorties de course Cardio Plein Air

Stages gratuits d'initiation à la course à pied, etc.

NOUVEAUTÉ



Vous n'avez plus à choisir votre épreuve au moment de l'inscription. Vous pourrez choisir **une ou plusieurs épreuves** le jour même du Défi.

Une toute nouvelle épreuve cette année : le Yoga

PARTICIPATION 2019

Le 9 juin 2019, nous avons été plusieurs représentants de la Ville de Québec à relever avec brio le **Défi entreprises 2019**. Cette activité est instaurée pour faciliter l'intégration de l'activité physique dans notre routine de vie. Dans la catégorie *Très grande entreprise* la plus en forme, nous sommes arrivés fièrement 2^e et nous nous sommes classés au 9^e rang pour l'entreprise la plus rapide pour le 5 km et 4^e pour le 10 km.

AVANTAGES D'ÊTRE PRÉSENT À L'ACTIVITÉ

- Un temps chronométré par une puce électronique, pour la participation au 5 km et 10 km, à la marche ou à la course
- Un t-shirt à effigie du Défi Entreprises
- Une médaille du Défi Entreprises et une récompense pour chaque épreuve vous sera remise

Un lunch

ACCOMPAGNATEURS / ENFANTS

Les membres de votre famille ou amis peuvent s'inscrire pour compléter le Défi avec vous. Il faut les inscrire en ligne comme « accompagnateur » sous votre entreprise. Leur trousse sera livrée à votre nom, à l'adresse de votre entreprise.

Les enfants de 14 ans et moins qui désirent accompagner leur parent, sans récompenses (dossard, t-shirt, médaille, lunch) peuvent le faire. C'est gratuit pour eux et ils n'ont donc pas à s'inscrire en ligne.

Les enfants de 14 ans et moins qui désirent recevoir les mêmes services que les participants doivent s'inscrire en ligne comme un "accompagnateur" sous votre entreprise.

COÛT

	Jusqu'au 6 avril	Jusqu'au 20 avril*	Jusqu'au 18 mai	Du 19 mai à l'événement
Tarif**	45\$	50\$	55\$	60\$

*Le 20 avril est aussi la date limite pour avoir son nom sur son dossard et recevoir son enveloppe de participant à l'avance, dans l'entreprise.

**Frais de service et taxes en sus



RELÈVE LE DÉFI